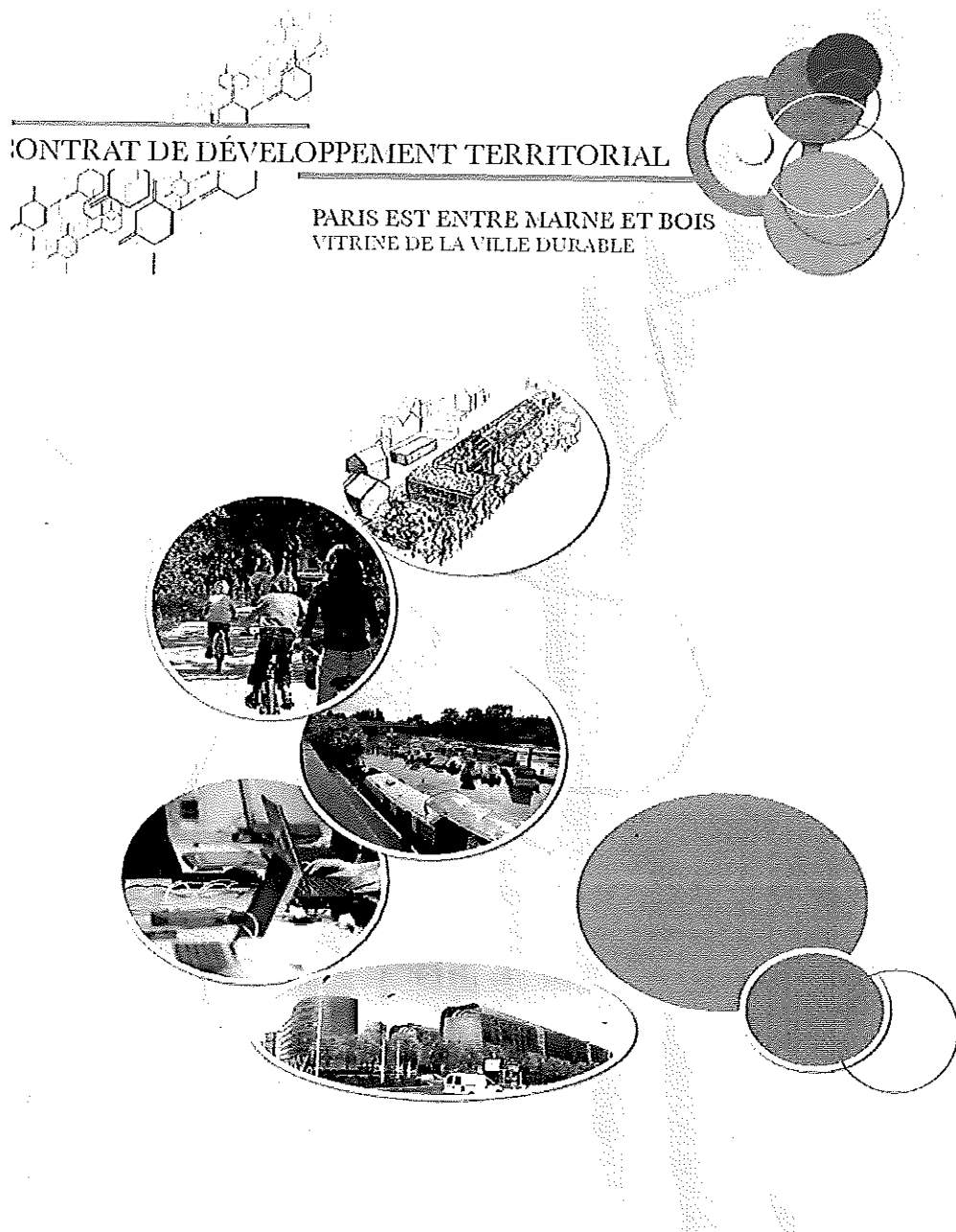


[Texte]



LE CDT

PARIS EST ENTRE MARNE ET BOIS, VITRINE DE LA VILLE DURABLE

La loi n° 2010-597 du 3 juin 2010 relative au Grand Paris, prévoit l'élaboration par l'Etat et les collectivités de Contrats de développement territorial (CDT) autour des principales gares du Grand Paris Express (GPE).

Paris. Ils s'appuient sur la réalisation d'un projet ambitieux de modernisation et d'extension des transports et ont pour principal objectif l'amélioration du cadre de vie des habitants, la diminution des inégalités territoriales et la construction d'une ville durable.

Présentation de la démarche de CDT Paris Est entre Marne et Bois

[Texte]

[Texte]

[Texte]

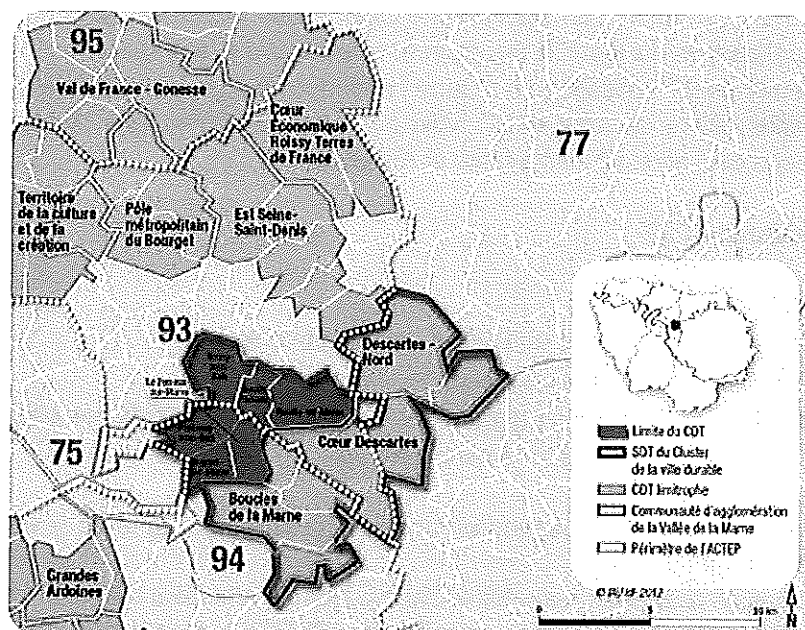
[Texte]

➤ Un territoire stratégique au sein de l'Est Parisien

Dans le cadre du Grand Paris, l'Est parisien a été identifié comme le territoire du futur cluster de la ville durable afin de faire émerger un pôle économique et urbain de réputation mondiale centré sur le développement urbain durable.

Pour développer ce cluster, sont en cours d'élaboration, les 4 CDT suivants :

- Le CDT Descartes Nord regroupant les communes de Chelles et Vaires-sur-Marne
- Le CDT Grand Paris Est Noisy-Champs qui concerne Noisy-le-Grand et Champs-sur-Marne
- Le CDT des Boucles de la Marne qui rassemble Bry-sur-Marne, Villiers-sur-Marne, Champigny-sur-Marne et Chennevières-sur-Marne
- Le CDT Paris Est entre Marne et Bois



Le CDT Paris Est entre Marne et Bois se situe à l'articulation entre les départements du Val-de-Marne et de la Seine-Saint-Denis et regroupe six communes :

- Fontenay-sous-Bois
- Nogent-sur-Marne
- Le-Perreux-sur-Marne
- Rosny-sous-Bois
- Neuilly-sur-Marne
- Neuilly-Plaisance.

Trois signataires s'ajoutent à ces 6 communes qui sont :

- La communauté d'Agglomération de la Vallée de la Marne
- Le Conseil Général du Val-de-Marne
- L'Etat, représenté par la Préfecture de Région

Les communes signataires sont réunies, depuis plus de dix années, au sein du Syndicat Mixte Ouvert et de projets de l'ACTEP ; structure interdépartementale regroupant 14 communes et œuvrant au développement et au renforcement de l'attractivité de l'Est Parisien. Les communes ont délégué à l'ACTEP la maîtrise d'ouvrage pour la rédaction de ce CDT.

[Texte]

[Texte]

Le CDT Paris Est entre Marne et Bois traduit une volonté des signataires de voir émerger une stratégie partagée de développement, pour les quinze prochaines années, afin de valoriser les atouts du territoire, d'anticiper l'arrivée des nouveaux modes de transport, de prendre en compte les besoins en matière de logement, de porter une ambition économique forte, créatrice d'emplois et de valoriser les atouts du territoire en matière de paysage et d'environnement.

➤ **Les grandes étapes de la création du CDT**

Les partenaires du CDT se sont mobilisés depuis près de 3 ans afin de construire cette stratégie commune autour de plusieurs grandes étapes clefs :

- 12 juin 2012 : validation d'un Document d'Orientations Générales (DOG) par l'ensemble des organes délibérants qui identifie les grandes orientations stratégiques,
- 11 septembre 2013 : validation de l'Etude urbaine, conduite par le Cabinet Seura, qui identifie les 4 grands piliers du futur CDT : Ville habitée et équipée, ville active et inventive, ville connectée et passante, ville attrayante et résiliente.

➤ **Composition du CDT**

Le CDT est structuré en 4 parties :

- Le titre 1 présente le territoire du CDT et ses grands enjeux
- Le titre 2 décline les grands objectifs du territoire
- Le titre 3 définit les 36 actions programmées en vue de l'atteinte de ces objectifs
- Le titre 4 définit le mode de gouvernance, de suivi et d'évaluation du CDT

Le CDT comprend un diagnostic logement en annexe. Il est accompagné de l'évaluation de l'impact environnemental du projet global.

Il contribue à la mise en œuvre de la stratégie d'aménagement définie à l'échelle régionale et détaillée dans le Schéma Directeur de la Région Ile-de-France (SDRIF) qui a été définitivement approuvé en 2013.

Le CDT permet sur ces territoires qui seront bientôt desservis à l'échelle régionale, d'organiser une production de logements importants contribuant à l'objectif régional de 70 000 nouveaux logements par an, et l'implantation de lieux d'activités et de production devant participer à l'objectif régional de 28 000 emplois par an.

Pour cela, le CDT s'appuie sur des études techniques (développement économique, transports, urbanisme) mais également sur une évaluation des impacts du projet sur l'environnement et sur les moyens pour en limiter les éventuels impacts négatifs.

Présentation du territoire du CDT Paris Est entre Marne et Bois

Situé à proximité des polarités importantes de première couronne, porte d'entrée de l'Est Parisien, le territoire compte 213 694 habitants (populations légales municipales 2011 en vigueur le 01 01 2014, source INSEE).

Connecté par le réseau routier et autoroutier de la Métropole, le territoire du CDT est articulé de part et d'autres du fuseau A86-RN186-RER E et se situe au croisement entre cet axe Nord Sud et un axe Est-ouest composé par le RER A, l'A4 et l'ex-RN34.

[Texte]

[Texte]

Le territoire, à forte dimension résidentielle, se structure essentiellement autour des polarités multimodales et économiques de Val-de-Fontenay et Rosny-Bois-Perrier dans une dimension économique.

➤ **La stratégie de développement du CDT Paris Est entre Marne et Bois**

Paris Est entre Marne et Bois est concerné par l'arrivée de nouveaux modes de transports dans le cadre du Grand Paris Express et par la mise en œuvre du Plan de déplacements urbains d'Ile-de-France (PDUIF). Il comptera 10 gares à horizon 2030. Les grands projets sont :

- La ligne 15
- Le prolongement de la ligne 11 (première et deuxième phase)
- Le tramway T1
- Le prolongement de la ligne 1

Le territoire accueillera également deux Sites de maintenance et de remisage du GPE pour les trains de la ligne 11 et de la ligne 15.

La stratégie qui s'articule autour de 14 objectifs et 36 fiches actions vise ainsi à concilier l'arrivée des transports, la réponse aux objectifs de production de logement, la définition d'une stratégie de développement économique innovante et pourvoyeuse d'emplois et la préservation du cadre de vie.

Quatre grands axes guident cette stratégie de développement ambitieuse :

- Mettre en œuvre une mobilité durable à toutes les échelles : préparer l'arrivée des nouveaux modes de transports, organiser et assurer les rabattements tous modes vers les gares, réaménager les principales infrastructures routières du territoire et résorber les coupures.
- Impulser des dynamiques économiques innovantes et durables au bénéfice des populations de l'est parisien : équilibre habitat/emplois, développer des éco-filières, développer des activités existantes, assurer la promotion du territoire, développer de l'offre de formation.
- Conforter l'attractivité résidentielle du territoire : construire une offre équilibrée et diversifiée de logements, développer les équipements.
- Faire de Paris Est entre Marne et Bois une vitrine de la ville durable : définir et optimiser la gestion du foncier, mettre en œuvre une trame verte et bleue, accroître la résilience du territoire, engager la rénovation thermique et énergétique du territoire.

➤ **Les fiches actions déclinant les objectifs**

Les partenaires signataires du CDT ont structuré leur projet autour de 36 fiches actions.

En termes de mobilité, il s'agira de préparer l'arrivée des nouvelles lignes de transport et des nouvelles gares en travaillant sur l'aménagement des quartiers de gare et les rabattements tous modes. A cela s'ajoute la volonté de résorber les principales coupures du territoire (axe A86/RN186/RERE, A4, Pont de Nogent) et de mettre en lien les projets urbains communaux. Les partenaires ont également souhaité agir en faveur de la promotion et du développement des modes doux de transport (pistes cyclables) ainsi que des usages durables et mutualisés de l'automobile (Autolib).

Dans le domaine du développement économique, les partenaires souhaitent impulser des dynamiques économiques innovantes et durables au bénéfice des populations de l'Est parisien. En cela, le territoire souhaite s'affirmer comme cluster relais de la ville durable, lieu d'expérimentations et d'échanges. Le développement de l'offre de formation, la mise en réseau des outils mais également

[Texte]

[Texte]

le renforcement de polarités (pôle sanitaire et social de Neuilly-sur-Marne, pôle de l'aménagement et de la construction durable) sont identifiés comme des actions à mettre en œuvre. Le développement du numérique au travers d'un équipement phare (l'Innovation center à Nogent-Le Perreux) et la mise en réseau d'équipements de proximité au service des citoyens permettront également d'appuyer cette stratégie de développement. Enfin, par sa situation aux portes de Paris et son cadre de vie « entre Marne et Bois », le territoire souhaite affirmer une stratégie de promotion et de développement touristique par la mise en réseau des équipements et la définition d'orientations communes.

Paris Est entre Marne et Bois, qui va accueillir de nouvelles infrastructures métropolitaines, doit participer, à son échelle, aux objectifs régionaux de production de logement. L'objectif partagé entre l'Etat et les collectivités est de réaliser 1370 logements par an sur le territoire du Contrat de Développement Territorial. Le Contrat de Développement Territorial Paris Est entre Marne et Bois doit permettre la déclinaison spatiale, temporelle mais aussi qualitative de cet objectif, en lien avec les réflexions engagées par les communes et leurs intercommunalités dans le cadre de l'élaboration des PLU et PLH.

Les partenaires ont souhaité affirmer une volonté de travailler au maintien de l'attractivité et du cadre de vie. La réflexion autour d'un schéma des services et équipements viendra accompagner une production de logements qualitative et permettant les parcours résidentiels des ménages. Enfin, le maillage d'une trame verte et bleue par la mise en réseau des parcs existants et futurs avec la Marne, la recherche de développement de nouvelles formes d'énergie (géothermie) et la rénovation urbaine constituent également des piliers forts de ce projet pour le territoire.

Les orientations formulées dans le CDT seront déclinées dans les politiques publiques menées par les collectivités locales et soutenues par l'Etat. Ces déclinaisons feront l'objet d'enquêtes publiques spécifiques.

Modalités de suivi et de participation des habitants

La stratégie développée dans le CDT Paris Est entre Marne et Bois s'inscrit dans une durée de 15 ans, ce qui nécessite la mise en place d'une structure de pilotage et un suivi régulier des projets.

La tenue de l'enquête publique qui se tiendra en mai 2015, dernière étape nécessaire de la construction du projet permettra aux habitants et aux associations de s'exprimer largement. Leurs avis et propositions seront pris en compte avant la signature officielle du CDT. D'autres rencontres et échanges seront proposés aux habitants tout au long de la mise en œuvre du projet.

[Texte]